Memoire des frais faits à l'occasion de l'arrêt et Lettres Patentes en faveur des Chirurgiens concernant le titre de Notables, les Privileges &c expediées à Compiegne le 10 Aoust 1716.

x 69 cotte
L 69

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Payé pour le sceau dudit arrest la somme de 256# 18s suivant la quittance cy jointe du tresorier du sceau. cy . . . 256# – 18s

Pour fiacres pour diverses courses pour solliciter l'enregistrement au Parlement . . . 6 15

Payé la somme de 130# 10s pour frais de l'enregistrement au Parlement suivant la quittance cy jointe du Procureur. cy . . . 130 – 10

Pour diverses courses en fiacre pendant six jours pour solliciter l'enregistrement à la Cour des aydes . . . 15 – 10

409# – 13

ARC 11
d. 79
n° 9

De l'autre part	409# – 13s.
Payé pour frais d'enregistrement à la Cour des Aydes, suivant le memoire cy joint du Procureur, la somme de 336# 9s. cy	336 – 9
Pour impressions de 1200 exemplaires de l'arrest et Lettres Patentes, 600 des Lettres, avis, addresses, suivant le memoire cy joint de l'imprimeur payé la somme de 198# cy . . .	198
Pour le timbre de 500 exemplaires a 4 sols la piece payé 100# cy .	100
Pour diverses commissions á ce sujet chés le Procureur, l'imprimeur, au Palais &c. . .	5 – 10
	1049# – 12

cy Contre 1049[#] – 12

Plus pour differentes copies d'ecrits et mémoires sur cette meme affaire 15[#] – cy . . . . 15[#]

Total mille soixante quatre livres douze sols. 1064[#] 12

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Comme rien ne peut mieux contribuer au progrés et á l'avantage de la Chirurgie que l'arret du 10 aoust dernier, et que suivant le Testament de feu M.r De La Peyronie son intention est que les depenses qu'il y a á faire sur cet objet, soient prises sur les fonds qu'il a legué, Monsieur Jourbert, tresorier de l'academie de Chirurgie, remboursera des deniers qu'il a entre les mains, la susditte somme de mille soixante quatre livres douze sols, qui lui sera allouée en depense de son compte,

[...] ROYALE
DE
[...]RGIE
C. N.

en rapportant le present memoire quittancé de M. Le Blond. fait à fontainebleau le 27 octobre 1756. Lamotteriviere

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C M

1049 – 12

15

1064 – 12

Plus pour 200 autres exemplaires de l'arrest fournis de plus à M. foubert et un cent d'exemplaires de la Lettre : Dix huit livre cy — 18.

De l'autre part — 1064. 12

Total - mille soixante douze livre - 1072 - 12

J'ay reçu de Monsieur foubert pour le contenu au memoire cy dessus la somme de mille soixante douze livres douze sols. Pour quittance à Paris le 11. 8bre 1756

Le Blond d'olblen

D'une part	1072
de l'autre	45
Total	1117

Plus j'ay reçu la ~~somme de~~ Quarante cinq livres – savoir celle de 24. payées a Mad. de la Guette pour impression de 700 exemplaires d'une lettre circulaire en interpretation de l'arrest du 10 aoust 1756, celle de 18. pour cent exemplaires d'avis et arrets fournis à M. le Procureur General de la Cour des aydes, plus celle de 3. pour frais et courses diverses à ce sujet. Pour quittance a Paris le 24 8bre 1757

Le Blond d'olblen